



Saisir un avocat

Par Rafal25

Bonjour,

J'ai été licencié au mois de mars 2017, suite à un licenciement abusif.

J'ai cependant voulu entamer une procédure prud'homale, via l'aide d'un syndicat dont je ne citerais le nom ... (qui m'a coûté 150€ frais de dossier et 140€ d'adhésion).

Cela fait 2 ans que ça traîne et que je réclame que la procédure soit lancée. Je prends donc l'initiative de passer par un avocat spécialisé dans le droit du travail que je rencontre aujourd'hui le 02 juillet 2019.

Celui-ci m'a informé que mon dossier est défendable mais que ... le délai pour saisir les prud'hommes (aujourd'hui 1 an) a l'époque de mon dossier 2 ans.

Est-ce dépassé et qu'elle ne pourrais pas défendre mon dossier.

Elle me dit de me retourner auprès de mon syndicat qui n'a pas fait les choses en temps et en heures.

Ma question est la suivante :

Puis-je saisir un avocat afin « d'attaquer » ce fameux syndicat ?

Merci pour vos réponses

Cordialement